

OFFRE D'EMPLOI

**VOUS SOUHAITEZ DEVENIR
PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ?**

L'ACADÉMIE
recrute

L'académie de Versailles recrute **des psychologues** dans les Yvelines, l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise pour exercer en école primaire, ou en collège et lycée.

- **REJOIGNEZ UN COLLECTIF DE 100 000 PERSONNELS,
DANS L'OUEST PARISIEN...**

L'académie de Versailles est la première académie de France par l'importance de ses effectifs avec 1 187 232 élèves dans le premier et second degré soit près de 10 % des effectifs scolarisés de la France. **Elle accueille, forme et accompagne 102 027 agents** : enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, de santé, administratifs, techniciens et ouvriers.

L'académie de Versailles regroupe quatre départements : **les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95)**. Elle se caractérise par des territoires riches de leur diversité.

L'académie a mis en œuvre, ces dernières années, une dynamique de transformation de l'école portée par des personnels engagés au service des élèves. Pour cela, l'académie déploie également des dispositifs visant à mieux accompagner ses personnels dans leurs missions à travers le projet académique 2021-2024 « Apprendre, s'épanouir, se transformer », la transformation des ressources humaines au service des personnels de l'académie, l'engagement pour l'égalité professionnelle et la diversité et les aides et services pour faciliter votre vie personnelle et professionnelle au sein de l'académie

... POUR CONTRIBUER AUX PARCOURS DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Les psychologues de l'Éducation nationale exercent leur métier dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue.

→ Apporter votre expertise pour accompagner les élèves, les familles et les équipes pédagogiques et éducatives

→ Mobiliser vos compétences en développement psychologique, cognitif et social des élèves au service de l'investissement et du parcours scolaire

→ Utiliser les outils psychométriques et les techniques d'entretien (des formations spécifiques peuvent être mises en place)

Le temps de travail se compose, pour un temps complet :

→ D'une obligation de service :

- de 24h par semaine pour les psychologues en écoles primaires

- de 27 heures par semaine pour les psychologues en collèges et lycées

→ D'un temps de préparation de l'activité (tenue des dossiers, rédaction des écrits psychologiques, préparation des bilans et des réunions de synthèse), que chaque psychologue est libre d'organiser.

En tant que psychologue de l'Éducation nationale, vous exercez entre 36 et 38 semaines par année scolaire.

... DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES (PSYCHOLOGUES « ÉDUCATION, DÉVELOPPEMENT ET APPRENTISSAGES »)

→ Agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages

→ Participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires.

→ Réaliser des entretiens et des bilans psychologiques avec les élèves

→ Accompagner les équipes pédagogiques afin de développer l'intérêt et la motivation des élèves, sous la responsabilité de l'inspecteur(trice) de circonscription

→ Intervenir auprès des élèves en difficulté d'apprentissage comme en situation de handicap.

Les psychologues « éducation, développement et apprentissages » travaillent au sein d'un réseau d'écoles, en collaboration avec les médecins scolaires, les

- **... OU DANS LES COLLÈGES, LYCÉES ET CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) (PSYCHOLOGUES « ÉDUCATION, DÉVELOPPEMENT ET CONSEIL EN ORIENTATION »)**

- Accompagner les élèves et les étudiants dans leur parcours scolaire, l'élaboration de leur projet d'avenir et l'identification de leurs compétences.
- Proposer des entretiens ou animer des ateliers sur différentes thématiques : représentations, stéréotypes, centres d'intérêts, compétences à s'orienter, projets d'études et voies de formations du collège à l'université.
- Participer au suivi des parcours des adolescents et des jeunes adultes en collaboration avec les équipes éducatives.
- Être conseiller technique du chef d'établissement et des équipes éducatives sur les processus et procédures d'orientation.
- Intervenir dans la lutte contre toutes les formes de ruptures scolaires, et apporter une expertise sur des problématiques spécifiques liées à l'adolescence.
- Réaliser des entretiens et des bilans psychologiques.

Les psychologues en collèges et lycées travaillent au sein du collectif en établissement et partagent l'analyse des situations avec les autres membres des équipes : assistant(e) social, infirmier(e), médecin, enseignant(e)s, chef(fe) d'établissement, Conseiller(e) Principal(e) d'Education... Ils travaillent également avec les acteurs de l'Education nationale et hors Education nationale (associations, entreprises, collectivités...).

Ils exercent leurs fonctions dans les CIO, sous l'autorité d'un(e) directeur(trice), et dans les établissements du second degré relevant du secteur du CIO.

- **VOTRE PROFIL**

→ Vous disposez d'un master 2 validé en psychologie : Psychologie de l'orientation, de l'évaluation et du conseil, Psychologie sociale du travail et des organisations, Psychologie Clinique et du développement de l'enfant et de l'adolescent, Psychologie clinique et pathologique...

Compétences attendues :

- Savoir mener des entretiens de conseil et d'accompagnement
- Avoir connaissance des tests psychométriques
- Concevoir et animer des actions d'information, de formation et de réflexion
- Disposer d'une capacité d'adaptation et d'autonomie
- Faire preuve de rigueur, de capacité d'analyse et de synthèse, d'initiative, et de travail en équipe
- Discrétion et respect des règles de confidentialité.

VOTRE REMUNERATION :

Votre salaire

2 127 € brut/mois, pour un niveau de diplôme Master 2.

Vos indemnités complémentaires (selon conditions)

- Indemnité de résidence (3% du traitement brut)
- Prime de fonction :
 - affectation en école primaire : 170,35 € bruts mensuels
 - affectation en collège ou lycée : 99,40 € bruts mensuels
- Remboursement forfaitaire du titre de transport (50 % du Pass navigo) ou Prime de mobilité durable (200 € forfaitaire par année civile)
- Remboursement forfaitaire au titre de la Protection sociale complémentaire en santé : 15€ mensuels
- Indemnité dans l'Éducation prioritaire
- Si vous enseignez en réseau d'éducation prioritaire (REP) : 1 734 € nets annuels (soit 144,5 € nets mensuels)
- Si vous enseignez en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) : 5 114 € nets annuels (soit 426,07 € nets mensuels), plus une part modulable

Vos primes du Grenelle de l'Éducation (selon conditions)

Dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place une revalorisation de ses métiers. Les psychologues de l'Éducation nationale peuvent bénéficier d'une prime.

- Prime d'attractivité : 66, 67 € par mois pour un temps plein



... VOTRE CONTRAT ET VOTRE AFFECTATION

Vous bénéficierez d'un contrat de droit public qui peut couvrir toute l'année scolaire, à compter du 1er septembre, avec possibilité de renouvellement.

En tant que psychologue en écoles primaires, une affectation vous sera proposée dans une circonscription (territoire regroupant plusieurs écoles).

En tant que psychologue en collèges et lycées, une affectation vous sera proposée dans un CIO (regroupant plusieurs établissements de secteur).

- **POUR POSTULER, ENVOYEZ VOTRE CV ET LETTRE DE MOTIVATION :**

POUR LES PSYCHOLOGUES EN ÉCOLES PRIMAIRES :

POUR LES YVELINES :
cliquez ici

POUR LES HAUTS-DE-SEINE :
ce.ia92.d1d4@ac-versailles.fr

POUR L'ESSONNE :
ce.ia91.diper3@ac-versailles.fr

POUR LE VAL-D'OISE :
ce.ia95.recrutements@ac-versailles.fr

POUR LES PSYCHOLOGUES EN COLLÈGES ET LYCÉES:

ce.saio@ac-versailles.fr

Prise de renseignement possible auprès des CIO.